



## PAR APPRENTISSAGE SUR 2 ANNÉES



### ■ PRÉSENTATION DU MÉTIER

Le titulaire du CAP Maçon « Certificat d'Aptitude Professionnelle » est un ouvrier exécutant.  
Il assure la mise en œuvre du béton (fondation, dalles, voiles) et la réalisation du bâtiment en petits éléments préfabriqués (briques, blocs, poutrelles).

### ■ QUALITÉS REQUISES

- Aimer travailler manuellement en plein air et être résistant physiquement.
- Être capable de respecter les règles de l'art.
- Savoir lire un plan d'exécution d'ouvrage.
- Savoir planter et tracer les ouvrages à réaliser.
- Savoir préparer son poste de travail en respectant les normes de sécurité.

### ■ DÉBOUCHÉS - EMPLOIS

- Le titulaire de ce CAP peut accéder à un Brevet Professionnel Maçon par apprentissage.
- Il peut avoir accès à une insertion professionnelle dans une entreprise de maçonnerie.

### ■ CONTENU DE LA FORMATION

Ce CAP en apprentissage se réalise sur 13 semaines en centre de formation.  
35 semaines se dérouleront en entreprise.  
Les apprentis sont sous contrat de travail et auront 5 semaines de congés payés.

Discipline	Nombre d'heures	Examen
Enseignement professionnel	20h	CCF
Enseignement général	15h	CCF

